Les actes ne valent que par les intentions

D’après l’Émir des Croyants, Abû Hafs ‘Umar b. al-Khattâb — qu’Allah l’agrée — qui a dit: j’ai entendu le Messager d’Allah dire : « Les actes ne valent que par les intentions, et chacun n’aura que ce qu’il a eu l’intention de faire. Celui dont l’émigration fut pour Allah et Son Messager, son émigration est pour Allah et Son Messager ; et celui dont l’émigration fut pour un intérêt mondain qu’il convoitait ou une femme qu’il voulait épouser, son émigration n’est que vers ce pour quoi il a émigré. »

[Authentique] [Rapporté par les deux Imams du Hadith : Abû 'AbdiLlah Muhammad ibn Ismaël ibn Ibrâhîm ibn Al Mughîrah ibn Bardizbah Al Bukhârî et Abû Al Husayn Muslim ibn Al Hajjâj ibn Muslim Al Quchayrîyy An-Naysâbû]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) explique que toutes les œuvres sont considérées en fonction de l'intention. Ce décret est général et concerne l'ensemble des œuvres, qu'il s'agisse des adorations ou des transactions externes. Ainsi donc, quiconque vise par son œuvre l'acquisition d'un profit n'obtiendra que cet avantage et n'aura pas de rétribution ; et quiconque œuvre dans le but de se rapprocher d'Allah, Exalté soit-Il, obtiendra la rétribution et la récompense de son œuvre, même s'il s'agit d'une œuvre habituelle et normale, comme le fait de manger et boire. Ensuite, il (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a cité un exemple pour montrer l'effet de l'intention sur les oeuvres même si elles sont similaires dans la forme apparente. Il a expliqué que quiconque vise la satisfaction de son Seigneur à travers son émigration et le délaissement de son pays, alors son émigration est une émigration religieuse légale acceptée pour laquelle la personne sera rétribuée en raison de la véracité de son intention. Mais quiconque vise un avantage mondain à travers son émigration, que ce soit de l'argent ou un bien, une position, un commerce, une épouse, etc. Alors, la personne n'obtiendra de son émigration que cet avantage dont il a eu comme intention et il n'aura aucune part de la récompense et de la rétribution [pour cette émigration].

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/66511